

PORTS DU VAL DE SAIRE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 25 AVRIL 2018
(9h30-10h30)

| | | | | | |
|---|--|---------------------|-----------------------|----------------|-----------|
| Date rédaction | 05/2018 | Lieu | Ports du VAL DE SAIRE | Version | V1 |
| Rédacteur | CD 50 SMEPA | Date réunion | 25/04/2018 | | |
| Prénom et nom | Organisme | | | Pr | Ex |
| Membres du conseil portuaire | | | | | |
| M. Jean Morin | Président | | | X | |
| REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GATTEVILLE-LE-PHARE (ROUBARI) | | | | | |
| Mme Christine Léonard | Titulaire | | | X | |
| M. Michel Godel | Suppléant | | | X | |
| REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FERMANVILLE (PORTS LÉVI ET PIGNOT) | | | | | |
| M. Marc Leboulanger | Titulaire | | | X | |
| M. Francis Cathelineau | Suppléant | | | | X |
| REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGOSVILLE (LE BECQUET) | | | | | |
| M. Michel Lepoittevin | Titulaire | | | X | |
| Mme Martine Coutanceau | Suppléant | | | X | |
| REPRÉSENTANTS CONSEIL MUNICIPAL DE (CHERBOURG-EN-COTENTIN LE BECQUET) | | | | | |
| M. Michel Louiset | Titulaire | | | | X |
| M. Claude Liot | Suppléant | | | X | |
| Représentants personnel gestion des ports | | | | | |
| M. Thierry Leteissier | Titulaire | | | X | |
| M Yves Ruaux | Suppléant | | | | X |
| Représentant de l'activité pêche | | | | | |
| M. Stephane Lefevre | Titulaire | | | | |
| M. Jean Nicolas Doucet | Titulaire | | | X | |
| | Poste vacant | Titulaire | | | |
| M. Michel Travers | Suppléant | | | | |
| | Poste vacant | Titulaire | | | |
| | Poste vacant | Titulaire | | | |
| REPRÉSENTANTS DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE | | | | | |
| Port du Becquet | | | | | |
| M. Alain Chartier | Titulaire | | | X | |
| M. Alexandre Hamel | Titulaire | | | X | |
| M. Gérard Goueslain | Suppléant | | | | X |
| M. Bernard Corbet | Suppléant | | | | X |
| Port Lévi | | | | | |
| M. Richard Berger | Titulaire | | | X | |
| M. André Travers | Suppléant | | | X | |
| Port Pignot | | | | | |
| M. Jack Letellier | Titulaire | | | X | |
| M. Jean-Claude Legat | Titulaire | | | X | |
| M. Lucien Petitpierre | Suppléant | | | X | |
| Port de Roubari | | | | | |
| M. Jacques Lavenan | Titulaire | | | X | |
| M. Claude Maunoury | Suppléant | | | X | |
| M. Michel Thommen | Suppléant | | | X | |
| Autres participants | | | | | |
| Mme Christine Lebacheley | Conseillère départementale | | | | X |
| M. Jean Lepetit | Conseiller départemental | | | | X |
| M. Gilles Lelong | Conseiller départemental | | | X | |
| Mme Madeleine Dubost | Conseillère départementale | | | | X |
| Mme Bellot Delacour | Maire de Fermanville | | | X | |
| M. Rabaey | Président de l'association du port Lévi | | | X | |
| M. Philippe Charpentier | Direction de la mer, des ports et des transports | | | X | |

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 24 avril 2018 à la ferme du Four à Digosville sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

I – Rapport d'activité :

M. Leteissier informe que le port du Becquet est consacré à la pêche et à la plaisance pour 83 postes (3 postes professionnels dont un occupé), et présente les travaux réalisés en 2017 :

Travaux d'entretien :

- nettoyage mensuel des cales et des escaliers par grand coefficient ;
- entretien des terre-pleins ;
- jointoiement platelage du quai ;
- entretien des bordures ;
- pose d'échelles (en cours) ;
- travaux de maçonnerie (cale, quai et pied d'échelles) ;
- pose de signalétique électrique.

Il poursuit en informant du montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port du Becquet soit 1 800,21 € TTC pour l'année 2017.

II- Questions diverses

M. Chartier demande si la mutualisation des frais partagés entre les ports n'est pas un premier pas vers la S.P.L.

M. Charpentier répond que ce modèle d'organisation a toujours été appliqué.

M. Doucet demande s'il est obligatoire de mettre des panneaux « Baignade interdite »

M. Leteissier répond affirmativement.

M. Martin demande s'il est possible de revoir la signalétique pour rendre en sens unique la rue Jean Carnot afin d'améliorer la sécurité.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire.

Il n'y a aucune objection.

PORT LEVI

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2017 :

Travaux d'entretien :

- nettoyage mensuel de la cale et des escaliers par grand coefficient ;
- mise en place défense jetée intérieure ;
- nettoyage mensuel de la cale et des escaliers par grand coefficient ;
- mise en place butoir escalier quai Est ;
- mise en place signalétique électrique.

II - Questions diverses

M. Rabaey demande de baisser à 74 le nombre des postes de mouillages, une demande sera adressée au conseil départemental. Il informe qu'au cours du mois d'avril, un boulon et une rondelle avaient disparus et cela avait été signalé aux agents du département. Si la réparation avait été effectuée cela aurait pu éviter des dépenses inutiles.

M. Leteissier précise que le bois étant très abimé à l'intérieur, il aurait été nécessaire de procéder à son changement.

M. Rabaey présente des photos du parking et précise que le mélange Stabex ne sert à rien, et qu'il faudra recommencer le chargement tous les ans, sa préférence aurait été vers de l'enrobé afin d'éviter le rechargement.

Il explique que l'évaluation des ports a été effectuée en fonction des travaux du Département et que ce coût est pris en compte.

M. Letellier intervient et fait part de sa satisfaction pour le même matériau qui est utilisé également au port Pignot.

M. Charpentier propose au vu du montant de fonctionnement d'engager une réflexion avec la commune et l'association afin d'améliorer la situation.

Aucune question n'étant formulée, **M. Leteissier** passe au port suivant.

PORT PIGNOT

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2017 :

Travaux d'entretien :

- nettoyage mensuel de la cale par grand coefficient ;
- entretien du terre-plein, et des petits équipements ;
- mise en place d'arène granitique ;
- entretien des bordures et des espaces verts ;
- entretien des profondeurs.

II - Questions diverses

M. Letellier indique l'état de vétusté d'une échelle située quai Ouest, et demande la procédure.

M. Leteissier répond qu'il y a une A.O.T délivrée à l'association pour la mise en place d'échelles (11), l'association peut procéder à son remplacement.

M. Legat informe que le quai de la cale a été nettoyé mais qu'elle est dégradée en pied de cale.

M. Charpentier répond que cela va être étudié.

PORT DE ROUBARI

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2017 :

Travaux d'entretien :

- nettoyage mensuel de la cale par grand coefficient ;
- entretien du terre-plein et des petits équipements ;
- travaux de maçonnerie ;
- jointoiement ;
- pose signalétique électrique ;

M. Leteissier précise qu'il n'y a pas eu de recharge du terre-plein mais l'étalement de l'existant.

II - Questions diverses

En l'absence de questions, **M. Leteissier** passe au point suivant.

Point 2017 sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires des ports du Val de Saire, actualisé par arrêté du président du

conseil départemental de la Manche n° 2016-324, en date du 30 septembre 2016. L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Lavenan signale que les poubelles des usagers sont utilisées par les vacanciers, il demande l'installation d'une nouvelle poubelle, il demande où en sont les racks à annexes.

M. Charpentier répond que cela va être effectué.

M. Morin propose de faire un point sur les propositions du département pour la gestion des ports.

M. Charpentier présente la synthèse du département et les 3 propositions qui ont été proposées le 29 mars 2018 :

SCÉNARIO 1 : Délégation de gestion, vers la SPL, des ports de la Manche dans le cadre d'une DSP.

SCÉNARIO 2 : Délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé.

SCÉNARIO 3 : Délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé et de gestion des accès à la mer.

Il poursuit en présentant le scénario 2 adapté, seraient à priori concernés : le port Racine, le port du Becquet, Port Lévi, Port Pignot et le port de Roubari.

Avec une délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé, avec :

- entretien et gestion de la zone de mouillage (chaines filles, bouts d'amarrage) (tous les dispositifs liés aux mouillages),
- nettoyage de la zone pour le maintien en état de propreté (hors dragage)
- délégation d'attribution des AOT annuelles avec un contrôle par l'autorité portuaire, gestion des places provisoires, des mouillages et de la liste d'attente par l'association,
- L'association d'usagers verse au Département une redevance annuelle de 120 € (indexée sur le coût de la vie) pour l'occupation du domaine départemental au prorata des mouillages occupés. (Proposition initiale nombre de mouillages indiqués dans l'AOT),
- l'association gestionnaire définit souverainement le montant de la cotisation annuelle, de ces adhérents à l'association,
- les AOT sont collectées par l'Association et l'appel à redevance est envoyé par le département à chaque usager. (Les AS doivent gérer l'intégralité de la procédure : appel à cotisation, et paiement de la redevance au CD 50).

M. Letellier souhaite une certaine latitude dans le fonctionnement afin de pouvoir demander une cotisation pour l'association et de pouvoir provisionner. Il demande si le département pourra fournir les chaines mères en récupérant celles non utilisées sur d'autres ports comme cela a été fait avec Portbail.

M. Charpentier répond qu'il n'y a pas beaucoup de réserve en chaines sur les ports.

M. Morin ne s'oppose pas à ce principe mais il faut préalablement s'assurer que l'on peut fournir des chaines de récupération. Il souhaite que d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018, un protocole reprenant les divers points soit établi le plus précisément possible.

M. Rabaey fait remarquer qu'au vu de ce qui est exposé concernant le calcul de la redevance, et dans le cas extrême où il n'y aurait plus que 2 AOT de délivrées, le montant serait colossal soit 120 € x nombre de mouillages

2

M. Morin confirme ce calcul.

M. Charpentier précise qu'une cotisation de 120 € par an revient mensuellement à 10 €.

M. Letellier demande que la redevance soit calculée au nombre réel d'AOT délivrées, car s'il y a 10 mouillages non occupés, il y aura 1 200 € à répartir sur celles délivrées

M. Lavanan souligne qu'il y a de moins en moins de demandes de mouillages.

M. Letessier souligne qu'il est possible de communiquer avec les autres ports afin de proposer les places disponibles.

M. Chartier demande la procédure lorsqu'une place est occupée par plusieurs navires visiteurs.

M. Morin répond qu'une seule redevance sera demandée.

M. Letessier indique que l'association devra prévoir un tarif visiteur.

M. Morin rappelle que les associations sont les seuls interlocuteurs du conseil départemental afin de percevoir la redevance globale par port.

M. Charpentier informe du tarif prévu pour les cales soit : 60 €/an et sera gratuit pour les titulaires d'une AOT annuelle pour le navire concerné.

M. Letellier précise que certaines personnes possèdent plusieurs navires.

M. Lelong souligne que le tarif de 60 € ne paraît pas prohibitif et pourrait être accompagné d'un tarif mensuel.

M. Morin souligne l'effort consenti par le conseil départemental pour passer de 180 € initialement prévus à 60 €.

M. Rabaey demande si le projet de convention peut être envoyé aux associations.

M. Morin indique que cela sera fait avant la fin du mois de juin 2018 et propose la date du 27 juin 2018 pour une officialisation de la convention.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants, et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 JUIL. 2018
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



